

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN275

présenté par

Mme Thomin, Mme Rabault, Mme Pic et Mme Santiago

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

À la dernière phrase de l'alinéa 29, après le mot :

« locales »,

insérer les mots : « sans faire peser sur elles un pilotage des projets ou une charge financière excessifs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à préciser que le concours éventuel des collectivités aux plans "Famille" ne doit pas faire peser sur elles un pilotage des projets ou des contraintes financières excessifs qui reviendraient non seulement à décharger une responsabilité avant tout étatique sur les acteurs territoriaux et risquer la concrétisation des cibles des plans.